ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

DEMANDE D'AFFECTATION COLLEGE
Année scolaire 2024-2025

Conformément à l'article D211-11, les collèges accueillent les élèves résidant dans leur zone de desserte. Le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur de l'académie, détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose.

IDENTITE	
L'élève	
Nom de l'élève :	Prénom :
Né(e) le :	Fille / Garçon
Les responsables légaux	
Responsable légal 1	**Responsable légal 2**
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse :	Adresse :
Courriel : Téléphone :	Courriel : Téléphone :
□ Marié(e) □ Divorcé(e) □ Veuf(ve) □ En concubinage □ Célibataire	□ Marié(e) □ Divorcé(e) □ Veuf(ve) □ En concubinage □ Célibataire
Personne ressource à contacter le cas échéant *(éducateur, foyer, etc.)* :	
Etablissement actuellement fréquenté (ou dernier établissement fréquenté)	
Nom de l'établissement :	Public - Privé
Adresse de l'établissement :	Commune :
Classe :	Date de sortie de l'établissement :
Scolarisation autre qu'en établissement scolaire ou non scolarisation *(préciser)* :	

IDENTIFICATION DU MOTIF DE LA DEMANDE

Motif(s) dans le cadre de la carte scolaire (établissement de secteur) :
□ Déménagement *(justificatif de domicile de la nouvelle adresse)*
□ Elève placé en foyer ou famille d'accueil *(notification de placement)*
□ Volonté de retour dans l'enseignement public - à l'exception des élèves en instruction à domicile *(certificat de scolarité de l'établissement privé)*
□ Changement de situation sociale / familiale / financière

Pièces justificatives à retourner, accompagnées de ce formulaire, à l'adresse mail suivante : affectation-college89@ac-dijon.fr
□ Justificatif de domicile au nom du représentant légal avec lequel l'enfant réside habituellement (article 108-2 du code civil)
□ Copie intégrale du livret de famille (parents et enfants)
□ Copie du bulletin scolaire du 3ème trimestre 2023-2024
□ En cas de séparation des parents : copie intégrale de l'ordonnance du Juge aux Affaires Familiales ou à défaut un courrier de chacun des parents mentionnant leur accord sur la résidence de l'enfant ...

Pour toute demande de dérogation à la carte scolaire, veuillez utiliser le formulaire [Rentrée 2024 - Demande d'assouplissement à la carte scolaire]

Date : **Signature :**